

*Initiatives ministérielles*

Il est spécial par un autre côté. Il constitue un grand pas vers l'américanisation de nos programmes sociaux. Les Américains n'ont rien de comparable au réseau de programmes sociaux dont nous bénéficions ici, au Canada. Par exemple, ils ont des pensions, mais ce sont des pensions contributives. Ceux qui veulent tirer avantage de ces programmes y contribuent de façon régulière. Ces régimes ressemblent au Régime de pensions du Canada, par exemple, ou au Régime de rentes du Québec, ou à des programmes liés aux ressources comme notre supplément de revenu garanti.

Aucun de leurs programmes n'a de caractère universel comme notre programme de la sécurité de la vieillesse. Aux États-Unis, il n'y a pas de régime en vertu duquel un citoyen peut recevoir des prestations de retraite simplement parce qu'il a 65 ans et qu'il a résidé au pays pendant assez longtemps. Ce projet de loi est un premier pas vers la non-universalité. C'est une mesure d'américanisation. C'est peut-être pire, car, dans certains cas, des personnes âgées ont contribué à l'ancien régime de la sécurité de la vieillesse.

• (1610)

Madame la Présidente, vous êtes trop jeune pour vous en souvenir, mais certains députés se rappellent qu'une taxe spéciale de 2 p. 100 sur le revenu a été imposée dans le but précis de constituer un fonds pour l'ancien régime de la sécurité de la vieillesse. Les personnes âgées se voient maintenant privées de cet avantage à cause de la récupération prévue par ce projet de loi. Voilà une autre raison pour laquelle le projet de loi est spécial. C'est la première fois que le gouvernement nous dit de contribuer à un régime, pour ensuite en confisquer les contributions. C'est pourquoi le projet de loi a un caractère bien particulier.

Il est aussi spécial pour d'autres raisons, et notamment, parce qu'il laisse présager la fin de l'universalité du régime. En dépit des assurances renouvelées du premier ministre, et d'autres députés en ont parlé—mais je pense qu'elles sont assez importantes pour figurer au compte rendu—il a dit le 7 mars 1984, alors qu'il n'était pas encore premier ministre: «Notre position est simple et claire. Nous sommes en faveur de l'universalité et des programmes sociaux et on n'y portera pas atteinte.»

Lors de son discours du 15 octobre 1988 à Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard, le premier ministre a dit aux personnes âgées—et vous vous rappellerez, madame la présidente, que nous étions alors en pleine campagne électorale, ce qui peut faire une différence—«Je voudrais m'adresser tout particulièrement aux personnes âgées. Dans l'avenir, le Canada fera davantage, et non pas

moins, pour vous tous.» Il a dit «vous tous», il n'a pas dit pour certains aux dépens des autres.

Il a ajouté: «Tant que je serai premier ministre du Canada, les avantages sociaux, en particulier ceux dont bénéficient les personnes âgées, seront améliorés, et non diminués, par notre gouvernement, qui garantit la justice sociale et l'équité pour les Canadiens.» Il a dit très clairement en pleine campagne électorale qu'il garantissait absolument le principe de l'universalité, qu'il ferait davantage plutôt que moins.

Le budget porte atteinte aux personnes âgées d'autres manières; elles ne sont pas les seules mais elles en souffriront assurément car leurs revenus nets seront moins élevés. Dans le cas présent, le gouvernement s'attaque encore à eux avec cette disposition de récupération de la pension de vieillesse. C'est un grand pas vers la fin de l'universalité parce que cette disposition s'applique particulièrement aux genres de revenus auxquels faisait expressément allusion le premier ministre lorsqu'il a dit que le gouvernement ne ferait pas ce qu'il fait précisément maintenant.

Le premier ministre a fait les mêmes promesses en ce qui concerne d'autres programmes sociaux, à propos de l'assurance-maladie et de l'assurance-hospitalisation. Oserai-je demander, madame la Présidente, si elles sont les prochaines sur la liste? Où s'arrêtera-t-il?

Nous pourrions en citer bien d'autres, notamment le président conservateur du Comité des finances qui a admis, en toute franchise, ce que le gouvernement tentait de faire avec cette mesure législative. Il a déclaré: «Nous avons décidé d'éliminer l'universalité.» Et c'est précisément ce que le gouvernement fait au moyen de cet article. Il a ajouté: «La disposition de récupération est peut-être injuste et sournoise, mais elle est là.» Je suis d'accord avec lui. Et personne n'osera dire le contraire.

D'ailleurs, si vous pouviez rencontrer les députés conservateurs individuellement pour leur poser la question, vous verriez qu'un grand nombre seraient d'accord avec moi. Ils vous avoueraient également qu'ils ont voulu, pendant la campagne électorale, rassurer la population en lui promettant qu'aucun projet des conservateurs ne viendrait nuire d'une façon ou d'une autre au principe de l'universalité des programmes. Et pourtant, ils appuient aujourd'hui ce projet de loi.

S'ils sont vraiment persuadés que le Canada ne peut plus se permettre d'appliquer le principe de l'universalité, qu'il ne convient pas d'offrir des programmes universels, comme les pensions de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales, pourquoi n'ont-ils pas le courage de le déclarer ouvertement et de présenter un projet de loi qui éliminerait ces programmes? Pourquoi ne pas l'admettre? Pourquoi ne pas jouer franc jeu? Je ne crois